

BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE

EXERCICE 2018

Dans un contexte de retour progressif à la croissance, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoit plus de réduction automatique des concours financiers de l'État alloués aux collectivités territoriales pour atteindre l'objectif fixé. Il prévoit ainsi un montant des concours financiers (hors FCTVA) évalué à périmètre constant pour 2018.

Néanmoins, une nouvelle baisse des dotations sera opérée dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de l'année précédente pour certaines communes selon leur potentiel financier afin de financer la hausse des dotations de péréquation à l'échelle nationale (DSU, DSR). L'impact pour Villepreux est évalué à 130 000 euros.

Dans ce contexte, la commune devra poursuivre la démarche entreprise depuis 2008 pour rationaliser ses dépenses, maintenir un niveau d'épargne brute suffisant et continuer à investir sur son territoire.

Le budget primitif 2018 devra aussi intégrer au mieux les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) 2018. Enfin, la commune prendra en compte les changements induits par les transferts de compétences à SQY (voirie d'intérêt communautaire, médiathèque).

L'exercice 2018 est par ailleurs marqué par la dissolution du budget annexe hôtel d'entreprises qui existait depuis 2002 à Villepreux. En conséquence, il n'y aura pas de BP voté sur ce budget lors de l'exercice 2018.

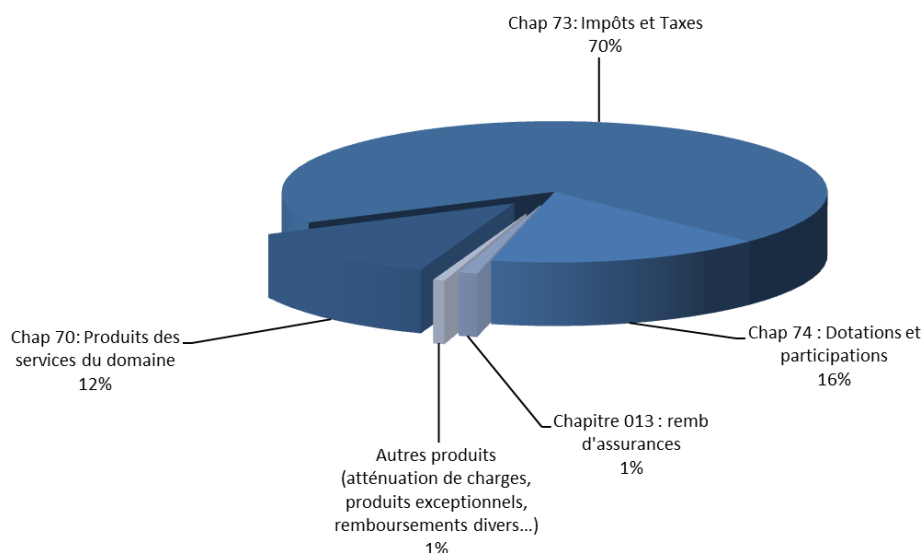
Le budget primitif 2018 de la commune se présente donc de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2017 reporté		9 145 503,59 €
Prévisions 2018	10 952 644,36 €	11 857 393,25 €
Virement à la section d'investissement	10 050 252,48 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 002 896,84 €	21 002 896,84 €
Solde d'investissement 2017 reporté	627 383,49 €	
Affectation du résultat 2017		576 071,02 €
Reports de crédits	3 270 544,64 €	3 321 857,11 €
Prévisions 2018	15 429 614,48 €	15 429 614,48 €
TOTAL INVESTISSEMENT	19 327 542,61 €	19 327 542,61 €
TOTAL GENERAL	40 330 439,45 €	40 330 439,45 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la ville représentent 21 millions d'euros, dont 11.60 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement en 2018



➤ Les produits des services (chapitre 70)

Les produits des services prévus atteignent 1.42 millions d'euros en 2018 (1.44 millions en 2017). Ce chapitre retrace l'ensemble des recettes des services de la commune : restauration scolaire, activités périscolaires, piscine, petite enfance, occupation du domaine public, etc.

➤ Les recettes fiscales (chapitre 73)

Ce chapitre qui concerne l'ensemble des recettes fiscales (impôts ménages, taxe sur l'électricité, droits de mutation) ainsi que le montant de l'attribution de compensation versée par SQY atteint 8.07 millions d'euros au BP 2018 contre 8.79 millions d'euros enregistrés en 2017, exercice qui avait été marqué par une hausse ponctuelle liée à la taxe sur les terrains devenus constructibles (624 232 euros) et aux droits de mutation (571 000 euros en 2017 contre 430 000 euros en 2016).

Le montant total des recettes fiscales prévues pour les trois impôts ménages (TH, TFPB et TFPNB) s'élève à 6.51 millions d'euros après prise en compte de la revalorisation des bases (+1%).

Enfin, 150 000 euros sont prévus au budget au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité et 400 000 euros pour les droits de mutation sur l'exercice 2018.

➤ Les dotations et participations financières (chapitre 74)

Le montant des recettes prévues au chapitre 74 atteint 1.89 millions d'euros au BP 2018, soit une baisse prévisionnelle de 578 000 euros par rapport au compte administratif 2017.

Cette baisse s'explique par :

- Le montant de la dotation forfaitaire inscrite en recettes au compte 7411 : 1 116 000 euros prévus en 2018 contre 1 345 422 euros en 2017,
- Le montant de la DSU : 56 643 euros prévus en 2018 contre 67 973 euros en 2017,
- La baisse du FDPTP (baisse prévue de 170 836 euros par rapport à 2017),
- La baisse des contrats aidés (-70 000 euros en 2018 par rapport à 2017).

➤ **Les produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le chapitre 75 composé pour l'essentiel de recettes liées aux loyers et aux locations de salles atteint 76 000 euros en 2018.

➤ **Les amortissements de subvention d'équipement (chapitre 042)**

250 000 euros sont prévues en recettes d'ordre de fonctionnement au titre des amortissements de subvention.

➤ **Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)**

L'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) atteint 9 145 503.59 euros.

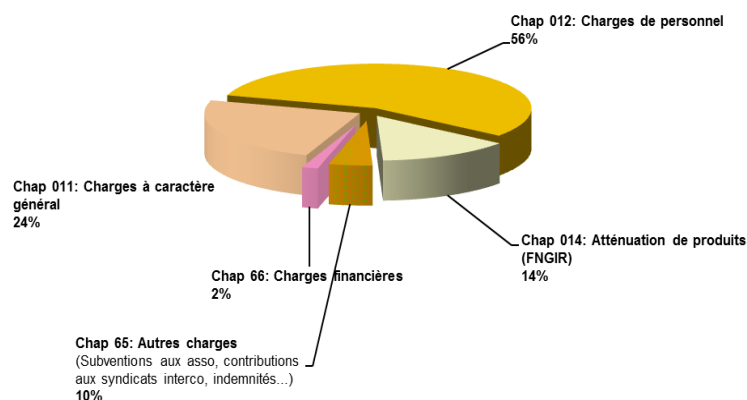
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement atteignent 21 millions d'euros, dont 10.2 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement.

En 2018, le travail de rationalisation de l'action municipale devra se poursuivre afin de faire face à la baisse de ressources de la collectivité.

Ces dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement en 2018



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Le chapitre retraçant les charges à caractère général atteint 2.46 millions d'euros au BP 2018 (2.20 millions d'euros réalisés en 2017).

Les principales évolutions du budget 2018 par rapport à l'exercice 2017 sont les suivantes :

- Le transfert de compétence de la médiathèque (-50 000 euros),
- La reprise de certaines dépenses de l'ancien budget annexe hôtel d'entreprises sur le budget principal (45 000 euros),
- La prise en charge des frais d'assurance dommage-ouvrage pour la construction du groupe scolaire des Hauts du Moulin (100 000 euros),
- La mise en place du poste P3 sur le marché chauffage depuis septembre 2017 (28 000 euros),
- la provision de dépenses d'énergie (électricité, gaz, fioul) suite à l'hiver rigoureux que nous avons connu début 2018 (35 000 euros),
- L'augmentation des achats de vêtements de travail suite à la relance d'un nouveau marché dans ce secteur (20 000 euros),
- L'augmentation des frais liée aux obligations de la commune en matière de contrôle de la qualité de l'air dans les ERP (20 000 euros).

Afin de compenser ces évolutions, la municipalité poursuivra les efforts de rationalisation des dépenses courantes des services.

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel pour 2018 sont évaluées au même niveau que lors de l'exercice 2017, soit 5.70 millions d'euros. Ce chapitre est impacté par :

- Le transfert de compétences de la médiathèque de SQY (-143 000 euros)
- La hausse du SMIC (15 000 euros),
- Les recrutements de stagiaires afin de pouvoir bénéficier de subventions provenant de la région (30 000 euros),
- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (30 000 euros),
- La baisse des contrats aidés. En août 2017, la Ville de Villepreux comptait 14 contrats aidés, elle n'en compte plus que 4 au 1^{er} janvier 2018. Certains emplois restent nécessaires pour le bon fonctionnement du service public, ce qui a entraîné la transformation de ces contrats aidés en CDD. Le coût total de cette évolution est ainsi estimé à 70 000 euros.

Sur l'exercice 2018, la recherche permanente de mutualisation interservices des agents se poursuivra.

➤ **Les autres charges courantes (chapitre 65)**

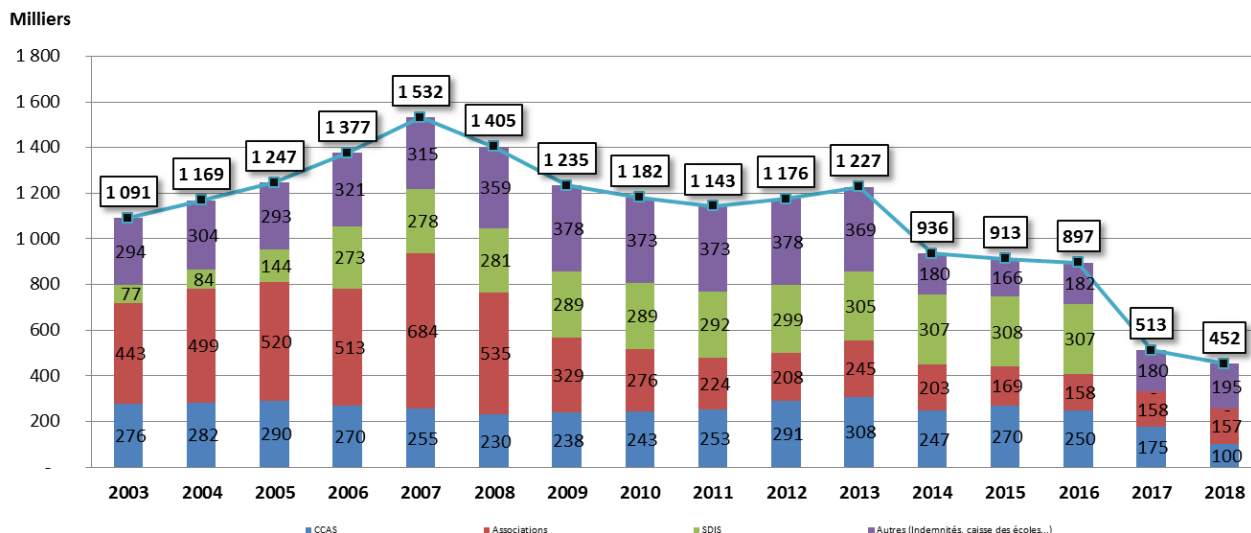
Ce chapitre atteint 0.45 millions d'euros au BP 2018, contre 0.51 millions d'euros au CA 2017.

Les dépenses qui y sont retracées sont les aides financières versées aux associations, les subventions versées au CCAS et à la caisse des écoles, les contributions aux organismes de regroupement.

Ce chapitre prend en compte :

- un ajustement à la baisse de la subvention du CCAS en tenant compte de ses besoins réels suite à la baisse du loyer payé par ce dernier à Efidis (-75 000 euros),
- une enveloppe maîtrisée de subventions aux associations permettant à la commune d'assumer son rôle de partenaire auprès du tissu associatif.

Evolution du chapitre 65 (autres charges de gestion courante)



Les associations bénéficiaires d'une subvention en 2018 sont les suivantes :

Liste des subventions 2018			
Amicale des policiers de Plaisir et Fontenay-le-Fleury	500 €	Moto club de villepreux	200 €
Association d'Education Populaire de Villepreux	2 000 €	Musique Autrement	150 €
Accords et à cris	500 €	OCCE Clos Crozatier	1 186 €
Acro Run de Villepreux	200 €		
Aide à Domicile	6 900 €	OCCE Jacques Gillet	990 €
Association Cyclo randonneurs	1 500 €	OCCE Jean de la Fontaine	3 348 €
Association de familles	2 600 €	OCCE Prieuré	816 €
Association sportive du Collège	1 500 €	OCCE Val Jbyeux	500 €
Association Sportive du Lycée	350 €	Les Restaurants du Coeur	3 200 €
Badminton club	1 500 €	SN.L Yvelines	1 000 €
Basket club	3 600 €	Scouts et Guides de France	1 500 €
Club nautique de Villepreux	14 000 €	Société d'histoire de Villepreux	300 €
Comité de Jumelage	6 250 €	Taï Jtsu de Villepreux	1 400 €
Compagnie d'Arc de Villepreux	1 300 €	Tennis de table de Villepreux	400 €
Ecole de Musique	30 000 €	U.N.R.P.A.	600 €
F.N.A.C.A./A.C.P.G.	300 €	VAL	50 000 €
Athlétic Club Villepreux	1 000 €	Villepreux Football club	10 000 €
Groupe d'Arts Plastiques	100 €	Villepreux Image Pixel	500 €
Judo Club	2 500 €	Villepreux Madame	150 €
Le Fou du Roi	500 €	Volley Club Plaisir / Villepreux	1 000 €

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les intérêts de la dette sont estimés à 170 000 euros.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Le montant des dépenses prévues sur ce chapitre s'élève à 1.41 millions d'euros.

Depuis 2011, la commune contribue au fonds national de garantie individuelle et de ressources (FNGIR). Le montant pour 2018 est estimé à 905 000 euros.

La contribution au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) est évaluée quant à elle à 300 000 euros pour 2018. 105 000 euros sont également à prévoir pour le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Enfin, 100 000 euros sont prévus au titre du prélèvement FSRIF.

➤ **Les dotations aux amortissements (chapitre 042)**

L'amortissement est une obligation comptable permettant de faire constater chaque année la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

L'enveloppe prévue pour les dotations aux amortissements s'établit à 650 000 euros en 2018.

Dépenses d'investissement

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement pour l'année 2018 atteint 19.33 millions d'euros.

Il s'agit principalement :

➤ **des restes à réaliser 2017 représentant 3.27 M€**

➤ **des dépenses nouvelles à hauteur de 16.06 M€**

Grands projets

- Gymnase des Hauts du Moulin (RAR 2017)..... 2 235 000 euros
- Etudes groupe scolaire des Hauts du Moulin (RAR 2017)..... 573 000 euros
- Travaux pour le groupe scolaire des Hauts du Moulin 5 900 000 euros
- Etudes de restructuration de la cuisine centrale 176 000 euros
- Réhabilitation de l'école Gérard Philippe 800 000 euros

Sécurisation de la Ville :

- Armement de la police municipale 3 900 euros
- Mise en place de panneaux de signalisation horizontale 10 000 euros

Travaux de voirie :

- Réfection complète de la place Riboud 550 000 euros

- Rénovation de la voirie de la Rue du Ruisseau Saint Prix, de l'Avenue François Mialaret, de la Rue des Lyonnais, de la Rue de la Gandonnerie, de la Rue de la Brie et de la Place du 8 mai 1945 (RAR 2017).....256 000 euros

Amélioration du cadre de vie :

- Acquisitions de terrains 100 000 euros
- Acquisition de mobilier urbain25 000 euros
- Rénovation de l'aire de jeux du Trianon..... 16 500 euros
- Rénovation de l'aire de jeux Place des Pyrénées..... 6 300 euros

Rénovation des écoles

- Travaux de rénovation des conduites d'eaux en sous-sol du groupe scolaire Jean de la Fontaine..... 118 000 euros
- Travaux de mise en sécurité dans la Halte-Garderie et au RAM..... 13 104 euros

Acquisition/renouvellement de matériels et mobilier pour les écoles, accueils de loisirs et autres services de la Ville

- Mobilier pour les écoles (tables, chaises)..... 19 516 euros
- Mobilier pour les accueils de loisirs (tables, chaises)..... 4 416 euros
- Matériel et mobiliers pour la restauration municipale 9 250 euros
- Enveloppe mobilier pour l'ensemble des services de la ville 15 000 euros
- Achats de matériels pour les services techniques 38 965 euros
- Refonte du site internet de la ville 20 000 euros

Rénovation des bâtiments communaux :

- Rénovation des huisseries et vitrages pour le théâtre 11 620 euros

Informatisation des équipements municipaux, télécommunications :

- Acquisitions de matériels informatiques 34 800 euros

Infrastructures sportives :

- Rénovation matériel piscine 18 713 euros
- Réaménagement du hall de la piscine 10 000 euros
- Renouvellement équipements sportifs..... 30 000 euros
- Changement des portes sur les courts de tennis 11 400 euros
- Réfection du sol de la salle principale du gymnase Mimoun (RAR 2017)..... 65 000 euros
- Création d'un terrain synthétique à proximité du terrain de basket extérieur dans le V-Park.....
..... 166 000 euros
- Création d'une plate-forme en sol souple et pose de barres de traction dans le V-Park.....
..... 22 000 euros

Subvention d'équipement

- Aide à la création d'un logement d'insertion sur Villepreux 15 000 euros

Reprise de concessions des cimetières et remplacement des colombariums 18 000 euros

Enveloppe de dépenses imprévues.....200 000 euros

Amortissements des subventions d'équipement.....250 000 euros

Résultat d'investissement 2017 (compte 001)-627 383.49 euros

➤ **du remboursement du capital de nos emprunts à hauteur de 500 000 euros.**

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (19.33 millions d'euros) sont composées de :

Fonds de compensation de TVA (CA 2017) 800 000 euros

Taxe d'aménagement 10 000 euros

Virement de la section de fonctionnement 10 050 252.48 euros

Dotations aux amortissements 650 000 euros

Projet Urbain Partenarial (1^{ère} tranche) 2 000 000 euros

Subventions région pour le groupe scolaire des Hauts du Moulin (versements des premiers acomptes)..... 750 000 euros

Subventions département pour le groupe scolaire des Hauts du Moulin (versements des premiers acomptes) 300 000 euros

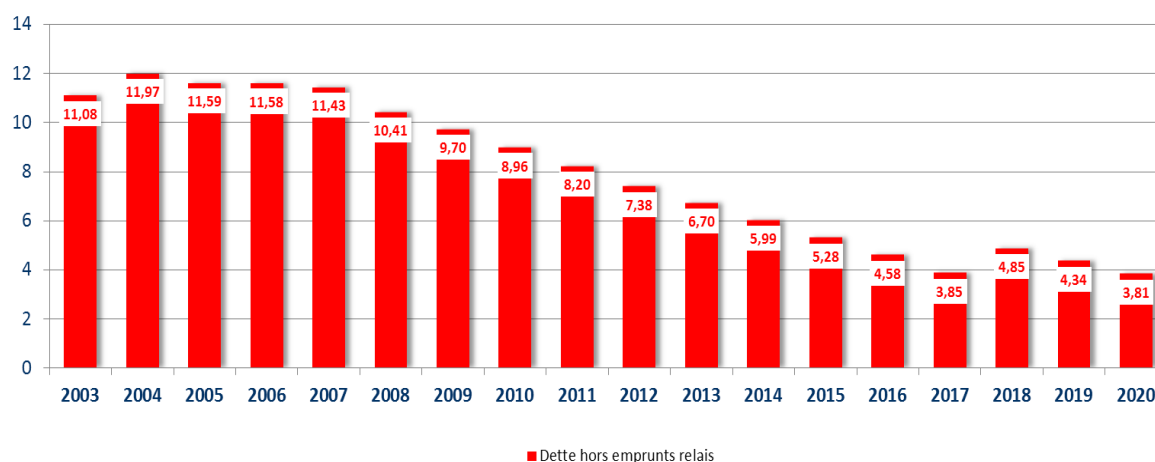
Fonds de concours pour le financement des travaux de construction d'équipements sportifs 487 362 euros

Fonds de concours annuel dans le cadre du pacte financier et fiscal 380 995 euros

Dettes de la commune

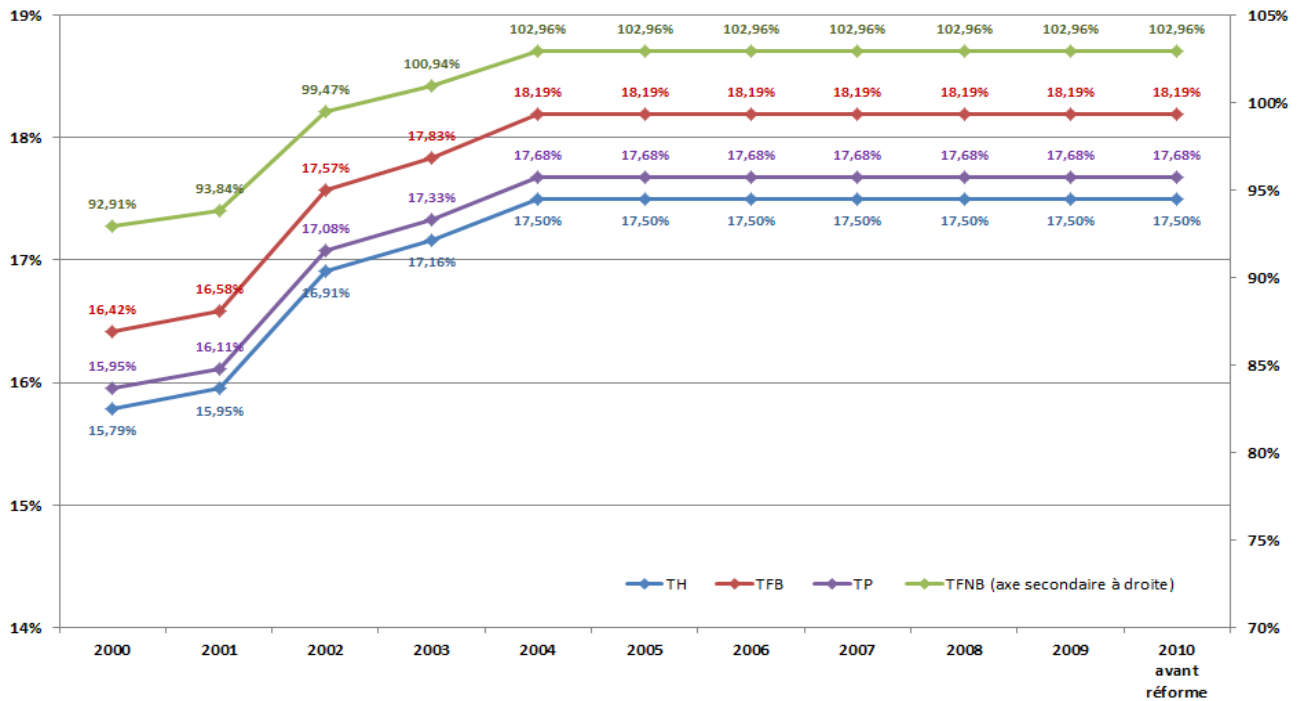
Evolution de la dette (montants estimés au 31/12/N)

Millions

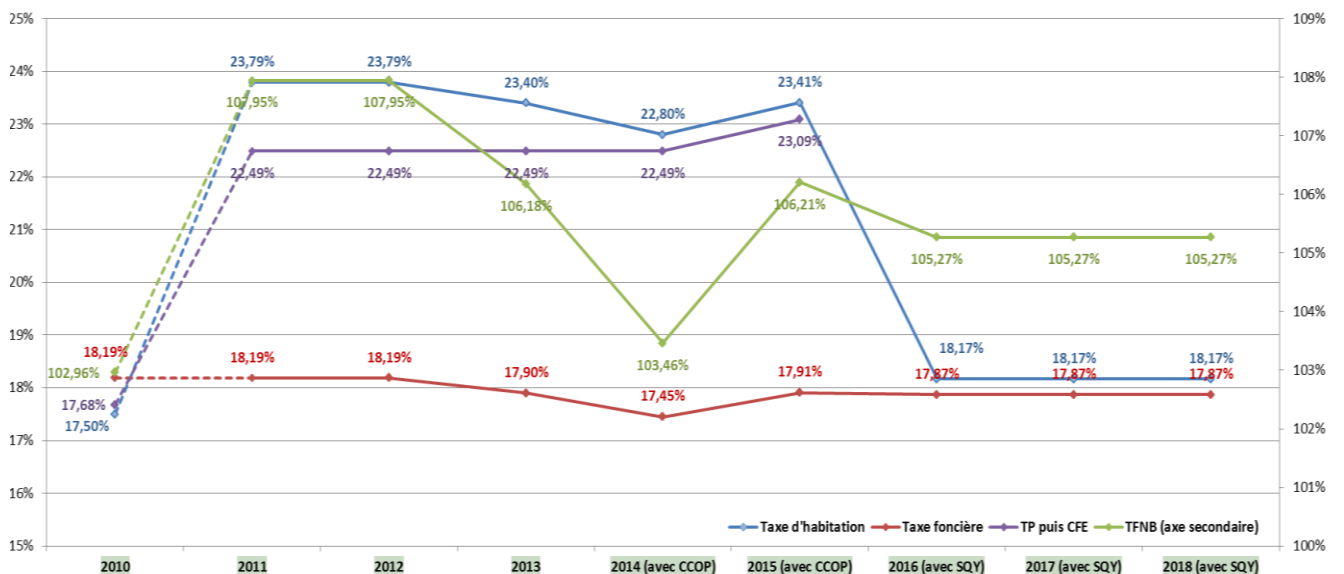


Fiscalité

Evolution des taux d'imposition des 4 taxes directes locales (2000-2010)



Historique des taux d'imposition (2010-2018)



En 2014, la municipalité avait fait le choix d'ajuster ses taux à la baisse au vu de la nouvelle fiscalité intercommunale afin que cela n'ait pas d'incidence pour le contribuable.

La logique a été la même pour 2015 où la baisse des taux de la CCOP a été compensée par un ajustement à la hausse des taux de la Ville (du fait principalement des modalités de répartition du FPIC).

En 2016, une modification sur les taux d'imposition Ville a été opérée afin de prendre en compte les taux de fiscalité ménage fixés par SQY suite à la fusion des deux intercommunalités, sans augmenter la fiscalité des villepreusiens.

Les taux ménages fixés par la commune pour 2018 restent les mêmes et sont les suivants :

- taux de TH : 18.17%,
- taux de TFPB : 17.87%,
- taux de TFPNB : 105.27%.